RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Polyvalent Aiguerande

Octobre 2021

PROJET D'EVALUATION

« L'organisation de contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration (Arrêté du 27 juillet 2021) »

Ce projet est transmis aux parents pour information

Le rôle et la responsabilité des familles pour la réussite du second cycle et du premier cycle des études supérieures :

L'attention des parents est appelée sur la question de l'absentéisme dans la mise en place du contrôle continu.

Si un élève est absent à une évaluation considérée comme nécessaire pour la constitution de la moyenne : convocation à une épreuve de remplacement dans un délai raisonnable .La note est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.
En cas de fraude avérée, l'élève sera sanctionné.

La gestion des situations d'absence et de fraude s'exercera dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement.

Le projet d'évaluation mène à une harmonisation des pratiques mais n'est pas une uniformisation ni une négation de la liberté pédagogique de l'enseignant.
« La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection. Le conseil pédagogique prévu à l'article L.421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté. »
(Code de l'éducation E L912-1-1)

Il convient tout d'abord de définir précisément les différents types d'évaluation, tels qu'ils sont pratiqués par les enseignants au quotidien.

- **L'évaluation diagnostique** a pour objet de connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ; elle peut faire l'objet d'une note indicative mais qui n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève.
- **L'évaluation formative** prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser.
- **L'évaluation sommative** atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.

Ces types d'évaluation s'inscrivent dans un processus d'évaluation, qui regroupe tout ce que les professeurs mettent en œuvre pour encourager et structurer les apprentissages de chaque élève et pour répondre à ses besoins.
Ce processus lui-même s'inscrit dans le cadre du programme défini pour chaque niveau d'enseignement et chaque champ disciplinaire et respecte les attendus qui y sont associés.
Ce processus se traduit par un ensemble d'évaluations, chiffrées ou non, réalisées dans ou hors la classe, que les professeurs effectuent dans le cadre de leurs enseignements.
L'évaluation des élèves est fondée sur la mesure de l'acquisition des connaissances, des compétences, et des capacités, liées aux objectifs de formation des programmes et reprises de façon synthétique dans le Livret scolaire du lycée (LSL) pour le cycle terminal.
Les connaissances, les compétences et les capacités procèdent à la fois des domaines disciplinaires et des compétences transversales dont les compétences langagières écrites et orales (la maîtrise de la langue doit être évaluée et accompagnée dans toutes les disciplines), et celles qui préparent la certification numérique, entre autres.

Concernant les évaluations conduisant à des moyennes indiquées dans les bulletins scolaires pris en compte, via le livret scolaire du lycée (LSL), pour le baccalauréat et Parcoursup, les connaissances, les compétences et les capacités travaillées dans les programmes et enseignées, ainsi

que les attendus de fin de cycle ou d'année, sont les références principales qui structurent l'évaluation des élèves. Une telle démarche permet de renseigner le livret scolaire en totale cohérence avec la moyenne des évaluations trimestrielles ou semestrielles.
Concernant le cycle terminal, les connaissances, les compétences et les capacités sont acquises sur l'ensemble de celui-ci et leur évaluation prend en compte la progressivité des apprentissages sur les deux années de formation et sur chacune d'elles.
L'évaluation fait partie intégrante de l'apprentissage.

Une situation d'évaluation peut donner lieu à une note chiffrée ou à une appréciation non chiffrée qui apporte des indications sur le niveau de maîtrise.

Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités de contrôle continu qui leur sont imposées.

L'évaluation fait appel à des situations d'évaluation diversifiées, réalisées lors d'activités et de circonstances diverses.
Les situations d'évaluation peuvent inclure des évaluations écrites et/ou orales, avec des questions ouvertes ou à choix multiples, sous format papier ou numérique, des évaluations pratiques ou expérimentales, des travaux individuels ou collectifs, des travaux proposés en classe ou hors la classe, des devoirs surveillés (devoirs sur table) en temps et conditions contraints, des devoirs en temps libre, en présence ou à distance, selon les exigences du projet pédagogique conçu par le professeur. Le recours à des interrogations régulières de courte durée, dont les QCM, permet d'accompagner des apprentissages réguliers.
De nombreuses productions peuvent être évaluées et prises en compte dans les appréciations et dans les évaluations chiffrées : des projets divers, des exposés, des travaux de recherche, des écrits réflexifs individuels à la suite d'une activité collective, des activités pratiques, des activités expérimentales, des productions collectives, des participations à un débat, etc.
Toute activité, dès l'arrivée en lycée et de manière évidente dès le début de la classe de première, peut contribuer à la préparation de l'élève à l'oralité et donc au Grand oral, et cela au sein de tous les enseignements et de toutes les situations d'apprentissage et éducatives.